

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 19 décembre 2017

Présidence : Kathryn Mathé

Étaient présents : Mirco Barbero (CA élu AG), Monika Behrendt (CA Sec.PL), Jacek Błocki (CE suppléant Sec.PL), Marek Bobis (Associé Berk. SK), Irene Bonvissuto (CA Sec.IT), Paola Caruso (CA Prim.FR), Samantha Chaitkin (CE Prim.IT), Gregorio Davila Diaz (CA Prim.ES), André De Woot De Trixhe (CA Sec.FR), Maria Victoria De Yturriaga Saldanha (CA Sec.ES), Masa Devinar Groselj (CA suppléante Prim.EN), Henning Ehrenstein (Associé Berk. DE), Brian Gray (CA Sec.DA), Karin Hundeboll (CA Prim.DA), Njeri Kimani (CE Sec.EN), Andrej Kobe (CA élu AG), Eduardo Lanza Saiz (CA mat.), Isabel Lopez (CE suppléante Prim.ES), Jean Minutello-Schneider (CA suppléante Sec.EN), Pere Moles Palleja (CA élu AG), Silvia Nicolau Solano (CA suppléante Prim.ES), Gundars Ostrovskis (Associé Berk. LV), Balazs Pálvölgyi (CA Prim.HU), François Rossignol (CA élu AG), Orsolya Sallai (CA suppléante Prim.HU), Stefano Santamato (CA élu AG), Tibor Scharf (CA suppléant Sec.DE), Henri Vanheusden (Associé Berk. FR), Augustin Varnav (CE suppléant Prim.FR), Stephen Woodard (CE suppléant Prim.EN), Marcin Zarzycki (CA Prim.PL).

Étaient excusés : Magali Barral (CE Prim.FR), Georg Becker (CA Prim.DE), Thomas Fisch (CE Sec.DA), Arnaud Fremiot (CA élu AG), Katarzyna Głowacka-Rochebonne (CA élue AG), Kevin Kaeses (CA suppléant Prim.FR), Ramon Lopez (CE suppléant Sec.FR), Sara Piller (CA suppléante Sec.EN), Stéphanie Pougin de la Maisonneuve (CE suppléante Prim.FR Berk), Fairouz Rotenberg (CA Sec.FR), Jacqueline Veltman (CE Sec.ES), Line Fredslund Volkers (CA suppléante Sec.DA), Mauro Zanzi (CA suppléant Sec.IT).

Était invité : Gilbert Luciani

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation des comptes rendus des CA des 7 et 28 novembre 2017

Les comptes rendus des Conseils d'administration des 7 et 28 novembre 2017 sont approuvés.

3. Présentation du nouveau Bureau de l'APEEE

Le Bureau de l'APEEE est composé de :

- Kathryn Mathé, présidente (section EN)
- Paola Caruso, vice-présidente pour l'école maternelle et primaire (section FR)
- Mirco Barbero, vice-président pour l'école secondaire (section IT)
- François Rossignol, trésorier (section FR)
- Stefan Obermaier, secrétaire (section DE)
- Zoltan Krasznai, membre (section HU)
- Pere Moles Palleja, membre (section ES).

Font partie des priorités de ce nouveau Bureau :

- Clarifier et codifier la structure de fonctionnement qui a été mise en place au sein de l'APEEE depuis quelques années ;
- Recruter une personne supplémentaire au secrétariat et améliorer la communication (interne et externe) ;
- Améliorer l'accessibilité des parents au site de l'école ;
- Améliorer les relations entre l'APEEE et l'administration de l'école ;
- Améliorer la relation avec le Comité des élèves et les enseignants, soutenir les événements organisés par l'école (Talent Show, Festival des sciences...) ;
- Aider l'école dans un certain nombre de domaines (prévention drogue, éducation des enfants quant à leur comportement à l'école/en collectivité...) ;
- Assurer un soutien pour les familles qui arrivent nouvellement à l'école ;
- Encourager l'excellence, en utilisant les structures et les ressources existantes (FabLab, groupe IT, enseignants et parents donnant de leur temps...) ;
- Encourager la musique, le sport, les arts... ;
- Améliorer la communication avec les autres APEEEs.

4. Berkendael : nouvelle gouvernance – représentation des parents

Actuellement, les parents de Berkendael se réunissent séparément, au sein d'un Conseil d'éducation propre, tout en faisant partie de l'APEEE de l'EEB1 et de l'ensemble des instances des Ecoles européennes. Or, seuls les parents élus pour le site d'Uccle ont un représentant au sein de ces instances.

Le passage des élèves de 5^{ème} primaire représente un défi puisqu'ils ne pourront rester sur le site de Berkendael. Nous savons déjà que la priorité sera donnée à leurs demandes à condition que celles-ci soient faites durant la 1^{ère} phase d'inscription. Les parents de Berkendael doivent absolument être représentés auprès de l'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI).

Il s'agira également de trouver, via le groupe de travail juridique de l'APEEE, le moyen d'augmenter le nombre de place au sein de notre CA afin que les parents de Berkendael y aient une place légitime. Une modification des statuts s'avère lourde et contraignante. Il faudra trouver une solution intermédiaire, plus souple et permettant de revenir en arrière lorsque l'école de Berkendael gagnera son indépendance.

La discussion porte, en parallèle, sur l'ajout d'un poste spécifique pour les parents d'enfants SWALS.

Le groupe de travail juridique de l'APEEE est chargé de présenter le plus rapidement possible une proposition de modification des statuts ou une alternative allant dans ce sens.

Le groupe de travail de Berkendael recommande les personnes suivantes pour les différentes instances :

- Henning Ehrenstein, suppléant auprès de l'ACI (en tant que suppléant, il représentera l'EEB1 dans son ensemble). Le CA approuve cette nomination ;
- Henri Vanheusden, observateur auprès du Groupe de suivi des EEB ;
- Ilze Gelner, observatrice auprès d'Interparents.

5. Election d'un suppléant pour l'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI)

Sont élus, pour représenter l'APEEE Bruxelles 1 auprès de l'ACI :

- Kathryn Mathé poursuit son mandat de représentante auprès de l'ACI

- Henning Ehrenstein, suppléant (parent sur le site de Berkendael).
- Pere Moles Palleja, deuxième suppléant (parent sur le site d'Uccle).

Chacun devra évidemment représenter l'ensemble des parents et des enfants de l'EEB1.

6. Groupe pédagogique : information sur l'état des projets du sous-groupe « *Quality control* » et décision pour les actions futures.

Le sous-groupe de travail « *Quality Control* » poursuit l'effort de l'APEEE qui vise à réduire les cours annulés en secondaire en raison des absences d'enseignants non remplacés, notamment lorsque ces absences sont planifiées à l'avance (réunions, formations, voyages et excursions...).

a) Le problème

Selon les chiffres de l'école :

- 68 % des absences des enseignants de secondaire ont entraîné la suppression des cours concernés, l'an dernier.
- Chaque élève de secondaire aurait perdu en moyenne 50 à 56 périodes de cours par an, lors des deux dernières années scolaires.
- Il n'y a pas de transparence sur les heures d'enseignement perdues par niveau (S1-S7) ou pour des matières spécifiques.
- L'APEEE tente, depuis février 2017, un dialogue constructif avec l'école, sans résultat. Le CA du 8 juin 2017 a pris la décision de demander à l'équipe de direction de produire des statistiques anonymes sur les cours annulés, par niveau (S1-S7) et par matière. L'école a officiellement refusé en octobre 2017.
- Il ressort de la consultation de représentants des parents d'autres Ecoles européennes à Bruxelles ou anciennement engagés dans ce type de démarche à l'EEB1 :
 - o que, d'une part, une amélioration serait facilitée si les mesures étaient prises localement, puisque cela relève directement de la responsabilité du directeur de l'école ;
 - o que, d'autre part, cette amélioration serait envisageable si les règles existantes quant aux remplacements étaient réellement appliquées.

b) Les propositions du Groupe Pédagogique

L'approche de l'APEEE comprend deux volets :

- Continuer à essayer d'engager la direction de l'école dans un dialogue pragmatique axé sur une amélioration significative des taux de remplacement. Ceci, en identifiant les contraintes auxquelles l'école pourrait être confrontée (recherche de remplaçants, financement...) et en formulant un plan d'action EEB1 sur les remplacements (tel que prévu par le plan pédagogique annuel 2017-2018).
- Poursuivre l'appel de l'APEEE à la transparence sur l'ampleur des cours annulés par niveau et par matière. Ceci, en demandant au CA de l'école d'exiger la fourniture des statistiques anonymes demandées par l'APEEE.

En parallèle l'APEEE attire l'attention des autorités budgétaires de l'Union européenne sur l'ampleur globale des cours annulés en raison d'absences d'enseignants non remplacés (et notamment le Parlement).

Le but n'est pas de stigmatiser l'école mais de la soutenir pour trouver des solutions.

Le CA de l'APEEE exprime le consensus suivant :

- Soutenir la stratégie proposée par le PedGroup sur la voie à suivre (note datée de décembre 2017) ;

- Envoyer la lettre proposée par le Groupe Pédagogique à M. Marcheggiano, lui demandant de recommander à l'école de partager les statistiques anonymes demandées par l'APEEE ;
- Que la lettre envoyée à M. Marcheggiano soit partagée, comme un modèle pour les autres écoles qui le souhaitent ;
- Que l'on sensibilise le Parlement européen à cette question.

7. Community building : nouvelle initiative « Solidarité »

La structure du groupe de travail évolue et comprendra désormais trois sous-groupes :

- Solidarité ;
- Espaces scolaires ;
- Projets.

Le nouveau sous-groupe « Solidarité » sera coordonné par Gregorio Davila Diaz. Le souhait est d'engager les enfants via des projets de solidarité au sein de l'école, dès 2018, et éventuellement via la fête de l'école (cooperation internationale).

8. Fête de l'école 2018 : lancement de l'organisation

Elle aura lieu le samedi 26 mai 2018. Une première réunion des coordinateurs se tiendra le 10 janvier avec la direction de l'école.

Les propositions sont les suivantes :

- Un partage des responsabilités, autour de 5 axes : sports, représentations et expositions, nourriture et boissons, solidarité, activités et artisanat.
- 1 coordinateur principal qui sera l'interlocuteur en lien avec l'école ainsi qu'avec les sous-coordonateurs.
- 5 sous-coordonateurs, qui travailleront directement avec les parents et qui vont gérer l'organisation des activités :
 - o Sports : Patryk Malesa
 - o Musique et arts, expositions : Silke Brehm
 - o Solidarité : Gregorio Davila Diaz et Samantha Chaitkin
 - o Alimentation et boissons : en attente de trouver
 - o Activités et artisanat : en attente de trouver.

André De Woot propose son aide dans l'organisation de cette fête, aux côtés d'Eric Leurquin, si ce dernier le souhaite.

9. Suivi des réunions :

a) Conseil Supérieur des Ecoles Européennes

La réunion du mois de décembre a permis d'aborder plusieurs questions :

• Capacité d'accueil des écoles européennes de Bruxelles

Une évaluation d'impact sur le futur des Ecoles européennes de Bruxelles (EEB) et sur la création d'une cinquième EEB fera l'objet d'un appel d'offre. Le futur contractant mènera un double axe de réflexion sur le futur des infrastructures à Bruxelles et sur le potentiel de celles qui existent. Les conclusions de cette étude ne seront probablement pas disponibles avant fin 2018, une cinquième école probablement pas avant 2023.

- **Politique d'inscription**

Il n'y aura pas de cinquième école à Bruxelles tant que Berkendael ne sera pas à son maximum. Il semblerait, et nous le craignons, que si Berkendael n'atteint pas sa capacité maximale rapidement, le gouvernement belge continuera à reporter l'octroi d'un site pour la cinquième école. Remplir Berkendael est dès lors un objectif : en y envoyant les enfants nouvellement inscrits qui ne font pas partie d'une fratrie lorsque le nombre d'enfants par classe d'une autre EEB dépasse 20 élèves. On parlera de classes satellites, et non de nouvelles sections à Berkendael.

Les parents des enfants actuellement scolarisés à Berkendael en 5^{ème} primaire devront impérativement faire la demande pour l'école secondaire lors de la première phase d'inscription (fin : 31/01/2018), s'ils veulent être prioritaires dans leur choix.

Nouveau : création d'une bourse des transferts. Les parents qui souhaitent changer leur enfant d'école pourront proposer un échange pour deux enfants entre deux écoles, sous les conditions suivantes : même classe, même niveau, même section. Attention : une fois la demande d'échange saisie, les parents n'auront plus moyen de faire marche arrière si les conditions de l'échange sont remplies (abandonnent le droit au regroupement des fratries).

- **Réforme pédagogique**

Le groupe de travail en place poursuit son mandat.

Une nouvelle politique linguistique devrait être publiée en janvier et devrait entrer en vigueur dès septembre 2018.

- **Nouveau système de notation**

Les anciennes règles de passage d'une classe à la classe supérieure ont dû être adaptées à ce nouveau système de notation.

Les inspecteurs doivent préparer une table de conversion entre les notes du baccalauréat dans les Ecoles européennes et celles des examens nationaux de fin d'étude dans les autres écoles, en prévision des inscriptions post-bac.

Les parents peuvent prendre contact avec les inspecteurs de leurs sections respectives pour toute question à ce sujet.

- **Brexit**

Le Secrétariat Général des Ecoles européennes est autorisé à contacter les autorités britanniques afin de trouver des possibilités d'accord. Les Ecoles européennes ne relèvent pas de l'article 55.

- **Ecoles européennes agréées**

Il y en a de plus en plus, dont celles de Lille, Ljubljana, Clervaux, Junglinster et Mondorf. *[Information ultérieure au CA : il y a 13 écoles agréées et 6 écoles candidates à l'agrément].*

b) Réunion des Présidents des APEEEs avec le Commissaire Oettinger

La réunion a eu lieu le 14 décembre avec les représentants de 11 APEEEs et d'Interparents.

Monsieur le Commissaire a abordé les questions relatives au personnel, au financement des écoles, à la surpopulation des Ecoles européennes de Bruxelles, et à la 5^{ème} EEB.

Interparents a abordé les sujets suivants :

- Le partage des coûts et le remplacement des enseignants sur le départ. Cet accord de partage des coûts porte sur le financement de l'ensemble du système et fixe la contribution de chaque Etat membre (ainsi que les « moyens » de paiement) ;

- Le recrutement local de professeurs ;
- Les écoles accréditées ;
- Les relations avec les Etats membres qui hébergent les Ecoles européennes (la Belgique et l'Allemagne notamment en cas de problèmes non résolus).

Les propositions sont les suivantes :

- Rencontre entre les parties prenantes et le gouvernement belge en février 2018.
- Sommet européen des 13 Ecoles européennes avec toutes les parties prenantes en avril 2018.

c) Conseil d'éducation (CE) de l'école secondaire (4 décembre 2017)

Plusieurs questions ont été traitées, dont :

- la présence de wifi sur le site de l'école : la couverture a été développée mais tous les parents ne sont pas enthousiastes à cette idée. Les risques ne sont pas clairement définis. Un groupe de travail souhaite-t-il étudier les questions soulevées : risques réels pour la santé ainsi que risques en lien avec la culture éducative et sociale à l'école ?
- les semaines de projets pourraient passer de trois à deux, notamment en raison du nombre d'enseignants qui accompagnent les élèves et qui ne peuvent dès lors pas assurer de cours. Les membres du CA expriment leur inquiétude et proposent la recherche d'autres activités afin qu'une majorité d'élèves puissent tirer avantage de ces semaines de projets.
- La langue à utiliser dans les cours d'informatique, car certains élèves se voient contraints de suivre un cours d'informatique dans une langue autre que leur langue maternelle ou leur langue 2.
- M. Roesen posait également la question des souhaits des parents en termes de communication sur la réforme du système de notation. Appel aux parents qui souhaitent se pencher sur la question.

d) Projet « Vivre ensemble »

Caroline Lopez, coordinatrice pour l'école maternelle et primaire, a mis en route un projet construit avec les enfants afin de mieux organiser et structurer les temps de récréation, l'organisation des espaces, les horaires de jeux.

Ce projet « récréation » a été mis en place dès le retour des vacances de la Toussaint (novembre 2017) et expliqué à tous les enfants, qui sont invités à suivre quelques règles. Il évoluera en fonction des *feed-back* des enfants et des enseignants.

L'un des objectifs poursuivis est de réduire la violence et l'agressivité. La diffusion de musique a été réintroduite pendant les récréations, des activités ont été encouragées. Les grandes récréations sont plus dynamiques que les petites (manger, parler, temps calme).

10. Financement de projets : procédures et projets soumis par le Groupe « Bien-être »

Le groupe de travail juridique doit se pencher sur les procédures de financement des projets de l'APEEE.

Actuellement, et depuis le CA du 24 mars 2015, les règles sont les suivantes :

- Entre 0 et 100 euros : le CA délègue sa compétence au Bureau de l'APEEE.

- Entre 100 et 300 euros : le CA délègue sa compétence au Bureau de l'APEEE, mais après avis du Comité financier.
- Au-delà de 300 euros : le CAC décide mais toujours après avis du Comité financier.

Pour l'instant, le CA poursuivra sur ces bases-ci.

Demande de financement pour projets :

- a) Organisation d'une conférence AHDH, évènement collectif des APEEEs de Bruxelles à l'initiative de celle de Woluwé. Le coût global de 800 € sera également réparti entre les 4 APEEEs. Le comité financier a donné un avis positif. Le Bureau de l'APEEE a validé le projet.
- b) Projets du groupe de travail « Bien-être » : il s'agit de conférences, qui ont obtenu l'avis favorable du Comité financier.

La demande de prévoir systématiquement une interprétation en anglais est considérée comme difficilement réalisable en pratique et n'a pas toujours été utilisée, dans le passé, par les parents présents lorsqu'elle a été disponible. Par contre, les groupes qui organisent les conférences sont invités à rechercher également des conférenciers anglophones afin de permettre aux parents qui ne maîtrisent pas suffisamment le français d'avoir accès à certains sujets.

Le CA donne son aval mais souhaite que l'interprétation en anglais soit budgétisée.

Les conférences sont les suivantes :

- Emmanuelle Piquet, sur le thème du harcèlement et de la souffrance scolaire.
- Richard Maillet, sur la prévention tabac, alcool et drogues.
- Nicolas Ancion, sur le thème des dépendances chez les jeunes et les moyens de les prévenir.
- Christophe Butstraen, sur plusieurs sujets : « Harcèlement et cyber-harcèlement », « Internet, ce qu'il faut savoir pour surfer sans danger » et « Jeux vidéo, guide des premiers secours pour parents inquiets ».

11. Critères de sélection de partenariats

En raison de l'heure tardive, ce point n'a plus été abordé et est reporté au prochain CA.

12. Divers

a) Participation au SAC (Conseil d'école)

Le Conseil d'école (SAC) est une réunion préparatoire au CA de l'école. 5 représentants des parents peuvent y assister, la priorité étant donnée aux membres du CA de l'APEEE.

La prochaine réunion du SAC aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à 8h15.

Le prochain CA aura également pour objet de discuter les sujets présentés au SAC, afin d'avoir une position commune des parents lors du CA de l'école qui se tiendra le 25 janvier.

b) Congé pour bénévolat pour le personnel des Institutions européennes

Un congé peut être octroyé au personnel des Institutions européennes lorsqu'ils s'engagent au sein de l'association des parents.

Voici un début d'information quant au congé possible pour bénévolat à la Commission européenne :

Congé pour activité de bénévolat

La Commission a autorisé un nouveau congé spécial pour les activités de volontariat.

Dans ce cadre, les membres du personnel qui souhaitent participer à un projet de volontariat doivent exercer l'activité conjointement avec au moins trois autres membres du personnel.

Depuis 2016, il est possible pour les personnes intéressées de demander une journée ou deux demi-journées de congé spécial en utilisant un nouvel onglet «activité de volontariat» dans la section "congé spécial" de Sysper. Chaque demandeur doit préciser le type d'activité, l'organisation impliquée et le nom de trois (ou plus) autres membres du personnel du bénévolat aussi dans la même activité.

Veillez également trouver, en annexe ci-dessous, la note de la Commission européenne datée du 6 février 2007, qui porte sur la participation des représentants élus des APEEEs aux réunions concernant les différentes instances des Ecoles européennes.

c) Profil d'embauche pour le nouveau poste communication pour l'APEEE

Ce point sera traité ultérieurement.

d) Pyramide de communication

Il s'agit d'organiser une pyramide de communication en cas d'urgence :

Directrice → Président APEEE → Vice-présidents → Représentants de sections → Parents.
A suivre.

En fin de CA, l'APEEE a chaleureusement remercié Pere Moles Palleja et Gilbert Luciani pour toutes les années qu'ils ont consacrées aux parents au sein de l'APEEE. Les vœux de Noël ont été échangés autour de douces contributions des participants et d'un vin chaud offert par la cantine.

Rapporteur :
Esther Proficz

ANNEXE



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Le Directeur général

Bruxelles, le 6 -02- 2007
ADMIN-B3 GS/aa D(2007) 1455
Dossier traité par Gerd SPANGENBERG (54282)

NOTE À L'ATTENTION DE MMES ET MM. LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
ET CHEFS DE SERVICE

Objet : Participation des représentants élus des Associations de Parents d'Élèves des Ecoles européennes aux réunions concernant les différentes instances des Ecoles européennes

Par sa note du 14 mars 2003, mon prédécesseur Horst Reichenbach, avait attiré votre attention sur l'intérêt que représente pour l'institution une participation active des parents d'élèves au fonctionnement des Écoles européennes. A cette fin il vous avait invité à faire preuve d'une certaine compréhension et à faciliter aux intéressés l'exercice de leur mandat en leur permettant d'assister aux différentes réunions (voir copie en annexe).

La situation des Écoles européennes étant plus complexe que jamais, tant d'un point de vue organisationnel que budgétaire, cette participation active des parents est aujourd'hui encore plus cruciale. Je ne peux donc que réitérer la demande initiale, et je vous propose de l'améliorer de manière à accorder le cas échéant un congé spécial aux fonctionnaires ou autres agents concernés, aux conditions cumulatives suivantes :

- qu'il s'agisse d'un représentant élu d'une association représentative des parents d'élèves des Écoles européennes,
- qu'il s'agisse d'une réunion convoquée par le Conseil d'Administration de l'école, par le Conseil Supérieur, ou par une de ses émanations, et
- que le total des congés spéciaux accordés à cette fin ne dépasse pas 4 jours par année civile.

Formellement parlant, il s'agirait donc de l'application de l'article 57(2) du Statut, qui donne au Directeur Général dans sa qualité d'AIPN la possibilité d'accorder aux fonctionnaires de son service sur leurs demandes et à titre *exceptionnel*, des congés spéciaux individuels. Le module "Time Management" de Sysper2 permettra dans l'avenir d'introduire un tel congé spécial dans le système, étant donné que le TPI dans un arrêt en la matière a qualifié les modalités d'octroi de ces congés tel que fixées dans l'article 6 de l'annexe V du Statut comme une énumération non-limitative.

En vous remerciant par avance pour votre coopération.

Claude CHÈNE

Annexe : Note du 14.03.2003 de Horst Reichenbach

N:\Secr-gs\Congé\ID-1455-Special leave EcEur-note CC aux DirGen 190107.doc
Commission européenne – Bureau SC11 03/06 - B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Téléphone : ligne directe (+32-2) 2954282 – fax : (+32-2) 2956771